

Communiqué de presse,
Paris, septembre 2010

Le Groupe Chèque Déjeuner et l'Agence du Service Civique lancent le Chéquier Volontaire

Le Groupe Chèque Déjeuner, en collaboration avec l'Agence du Service Civique présidée par Martin Hirsch, a élaboré un dispositif spécialement conçu pour les jeunes désireux d'accomplir un Service Civique : le Chéquier Volontaire. Octroyé par les organismes accueillant des volontaires, ce nouveau moyen de paiement simplifie le quotidien du bénéficiaire dans le cadre de son Service Civique en facilitant la prise en charge de sa restauration ou de son hébergement.

“ En tant qu'acteur incontournable de l'économie sociale depuis 46 ans, le Groupe coopératif Chèque Déjeuner défend et concrétise des valeurs sociales et humaines. Nos activités, Titres et Services, sont motivées par l'amélioration des conditions de vie, le bien-être de chacun, l'harmonie sociale. C'est pourquoi nous avons choisi de nous investir dans un partenariat avec l'Agence du Service Civique et nous sommes heureux de contribuer à cette démarche encourageant le volontariat chez les jeunes. ”

Jacques LANDRIOT, Président du Groupe Chèque Déjeuner

“ Suite à la création de l'Agence du Service Civique en mai 2010, nous souhaitons mobiliser plusieurs leviers favorisant l'accès au volontariat pour tous les jeunes. Nous sommes donc heureux d'aboutir, avec le Groupe Chèque Déjeuner, au lancement du Chéquier Volontaire, qui permet une meilleure prise en charge des jeunes effectuant leur Service Civique. ”

Martin HIRSCH, président de l'Agence du Service Civique

Le Chéquier Volontaire, un levier pour le Service Civique

Le Chèque Volontaire est un titre de paiement pris en charge à 100% par l'organisme qui missionne le jeune et l'accueille dans le cadre de son Service Civique. Ce chèque accompagne le bénéficiaire tout au long de son engagement et lui apporte, ainsi que le stipule le décret du 12 mai dernier, un minimum de 100 € supplémentaires par mois, dédiés à la prise en charge des repas ou de l'hébergement, en complément de l'indemnité de 442 € versée par L'Etat. Afin d'adapter efficacement son dispositif du Volontaire au contexte local, le Groupe Chèque Déjeuner propose deux type de chèquiers :



Le Chèque Déjeuner du Volontaire

Il permet au bénéficiaire de choisir un lieu de restauration et d'accéder aux bénéfices d'une vraie pause déjeuner équilibrée. Ce titre est utilisable auprès d'un très large réseau de commerçants et de restaurateurs, avec plus de 164.000 établissements partout en France, ainsi que dans les grandes et moyennes surfaces et chez près de 15.000 détaillants en fruits et légumes.

www.chequedejeuner.fr



Le Chèque de Services du Volontaire

Ce titre spécial de paiement apporte à son détenteur une aide financière immédiate afin de faciliter son hébergement et lui offrir, tout au long de sa mission, une solution répondant au mieux à ses besoins. Le Chèque de Services du Volontaire est accepté dans un grand nombre de lieux d'hébergement (hôtels, foyers de jeunes travailleurs...) répartis sur toute la France.

www.chequedeservices.fr

A propos du Groupe Chèque Déjeuner

Créé en 1964, le groupe coopératif Chèque Déjeuner est n°3 mondial sur le marché des titres spéciaux de paiement à vocation sociale et culturelle. Présent dans 12 pays dont la France, avec 1995 collaborateurs, en 2009, le Groupe a réalisé un volume d'émission de 3,6 milliards d'euros et un chiffre d'affaires de 253,5 millions d'euros. Son activité se structure autour de 3 pôles : Titres France, International et Services. Il conçoit et développe des produits et services à destination des entreprises, des comités d'entreprise, des collectivités et des particuliers.

A propos du Service Civique

Lancé en mai 2010 par l'Agence du Service Civique, présidée par Martin Hirsch, dans le cadre du plan gouvernemental « Agir pour la Jeunesse », le Service Civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de vivre une expérience utile pour les autres et pour eux dans le cadre de missions reconnues prioritaires pour la Nation. Il peut être effectué auprès d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics, etc. en France ou à l'international. Cet engagement volontaire au service de l'intérêt général peut se dérouler sur une période de 6 à 12 mois. Fin 2010, le Service Civique aura mobilisé 10.000 jeunes et a pour ambition d'atteindre les 75.000 en 2014.

Pour plus d'informations :

- www.groupechequedejeuner.com
- www.service-civique.gouv.fr
- Dossier de presse sur demande

Contacts Presse

AGENCE AUVRAY & ASSOCIÉS

Leslie BÉRAUD

Tél. : 01 58 22 21 14

l.beraud@auvray-associes.com

GROUPE CHEQUE DÉJEUNER

Elise NACCARATO

Tél. : 01 41 85 05 63

enaccarato@chequedejeuner.fr